



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2017, une enquête publique sera ouverte concernant la modification du périmètre de protection du Domaine National de Chambord.

L'enquête sera ouverte pour une durée de 33 jours, du lundi 6 novembre 2017 au vendredi 8 décembre 2017.

L'enquête se déroulera sur le territoire des communes de BRACIEUX, CHAMBORD, CROUY-SUR-COSSON, HUISSEAU-SUR-COSSON, MASLIVES, MONTLIVAUT, MONT-PRES-CHAMBORD, MUIDES-SUR-LOIRE, NEUVY, SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY, SAINT-DYE-SUR-LOIRE, SAINT-LAURENT-NOUAN, THOURY et TOUR-EN-SOLOGNE.

Le siège de l'enquête sera situé en Mairie de BRACIEUX, place de l'Hôtel de Ville - 41250 BRACIEUX.

Dans chaque mairie du territoire concerné, aux jours et heures d'ouvertures habituels, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête un dossier identique, soumis au public, comprenant notamment un diagnostic du territoire, un rapport de présentation et une carte du nouveau tracé du périmètre de protection du Domaine National de Chambord. Ce dossier sera accompagné d'un registre sur lequel le public pourra formuler ses observations et contre-propositions.

Le public pourra aussi adresser ses observations par écrit à l'adresse du siège de l'enquête en Mairie de BRACIEUX.

Les informations relatives au projet seront également mises en ligne sur le site internet des services de l'État www.loir-et-cher.gouv.fr rubrique « Publications ».

Le public pourra adresser ses observations par voie électronique à l'adresse électronique suivante : enquetepubliquechambord-ppm.centre@culture.gouv.fr

M. Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- en Mairie de BRACIEUX le lundi 6 novembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- en Mairie de MUIDES-SUR-LOIRE le mardi 14 novembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- en Mairie de MASLIVES le jeudi 23 novembre 2017 de 15h00 à 18h00,
- en Mairie de HUISSEAU-SUR-COSSON le mercredi 29 novembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- et en Mairie de BRACIEUX le vendredi 8 décembre 2017 de 9h00 à 12h00.

À l'issue de l'enquête, le dossier d'enquête, le rapport et les conclusions établis par le commissaire enquêteur seront consultables dès réception à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Loir-et-Cher, 17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS, et dans chaque mairie du territoire concerné.

À l'issue de la procédure et après consultation des conseils municipaux des communes concernées, le Préfet de Loir-et-Cher sera amené à prendre une décision sur l'approbation du projet de périmètre de protection modifié qui deviendra *ipso facto* un périmètre délimité des abords.